

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 11 juillet 2011**

Date de convocation : 5 juillet 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 14 Procurations : 3 Pour : 17 Contre : Abstention :

L'an deux mille onze, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

**PRÉSENTS** : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

**ABSENT** : Pierre DABAN

**PROCURATIONS** : Laurent AUBUCHOU à Marc CANTON, Bruno FRECHOU à Fabien BERARD, Jean-Jacques CLAVERIE à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Lecture des procès-verbaux des séances du 31 mai 2011 et du 17 juin 2011 : adoptés à l'unanimité.

Le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°8 sur les subventions sorties piscine et d'ajouter l'avenant à la convention de l'ITEP. Adopté à l'unanimité.

**1) Adhésion au Syndicat Gave et Lagoin : adopté à l'unanimité**

Christophe Garcia, Ingénieur Territorial chargé de l'eau et de l'assainissement à la CCVV, présente aux élus le projet de fusion des trois entités actuelles : SIVU du Gave et Lagoin, Syndicat d'Assainissement de Nay à Baliros et la commune d'Asson. Ce nouveau syndicat pourrait prendre le nom de « Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay » et fonctionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le tableau ci dessous indique pour mémoire le coût de l'abonnement et redevance par m<sup>3</sup> pour chacune des structures existantes en 2011 et la projection pour la nouvelle structure en 2012.

2011	SIVU Gave et Lagoin	SANAB	ASSON
Abonnement	70 € HT	24 € HT	60 € HT
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,76 € HT	1,45 € HT	1,75 € HT

2012	Pays de Nay
Abonnement	50 € HT
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,48 € HT

**2) Communauté de Communes de la Vath Viela : désignation d'un représentant à la commission locale de transfert de charges : adopté à l'unanimité**

M. Patrick Moura est désigné comme représentant de la commune à cette commission, dont la mission est d'évaluer les charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la CCVV aux communes membres.

**3) Avenant n°2 à la convention de transport scolaire AO2 : adopté à l'unanimité**

Le Conseil Général dans sa commission permanente du 20 mai 2011 a décidé de prolonger d'un an les marchés de transport scolaire qui arrivent à échéance en 2011. Ce marché sera reconduit par avenant pour l'année scolaire 2011-2012.

**4) Avenant n°3 au marché avec le transporteur Persillon : adopté à l'unanimité**

Pour tenir compte de la prolongation du marché jusqu'au 31 juillet 2011, il a été décidé de passer un avenant au marché avec le transporteur pour modifier la rémunération des services. Cette modification porte le nouveau montant du marché à 146 320,01 € TTC.

**5) Convention avec la SAUR pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie : adopté à l'unanimité**

Les nouveaux montants de la SAUR, sont approuvée et la convention est renouvelée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour le contrôle, la mesure de pression et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie. Le montant est établi à :

- 70,00 € HT par borne diamètre 100 mm
  - 60,00 € HT par borne diamètre 80 mm
  - 55,00 € HT par borne diamètre 60 mm
- (réactualisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).

**6) Subvention exceptionnelle à Asson Sports *adopté à l'unanimité:***

Suite aux travaux de la commission des finances et étude des comptes de l'association, une subvention exceptionnelle de 3000 € sera allouée à Asson Sports.

**7) Prix de la garderie scolaire : *adopté à l'unanimité***

Le montant de la garderie passe de 0,90 € à 1,00 € pour une heure et de 1,20 € à 1,50 € pour une heure et demie.

**8) Voirie intempérie: demande de subvention : *adopté à l'unanimité***

Le montant prévisionnel des travaux de voirie intempérie est estimé à 308 311,00 € HT. Il est décidé de solliciter tous les concours financiers possibles pour cette opération, notamment auprès du Ministère de l'Intérieur.

**9) Voirie intempérie 2 : demande de subvention : *adopté à l'unanimité***

Le deuxième dossier de travaux de voirie intempérie suite aux orages du 30 mai 2011 présente un montant prévisionnel des travaux estimé à 455 348,90 € HT. Tous les concours financiers possibles pour cette opération seront demandés.

**10) Avenant à la convention ITEP : *adopté à l'unanimité***

Il est décidé de proroger la convention avec l'ITEP d'Igon dans le cadre de l'externalisation d'une classe pour l'année scolaire pour l'année 2011-2012, dans les mêmes conditions, pour deux classes à multiples niveaux, l'une présente le matin, la seconde l'après-midi.

**Questions diverses :**

La prestation repas cantine a été confiée aux moins disant, la société La Culinaire, pour trois ans et pour un tarif de 2,50 €. Le matériel sera fourni aux deux écoles de la commune ainsi qu'à l'école d'Arthez d'Asson.